

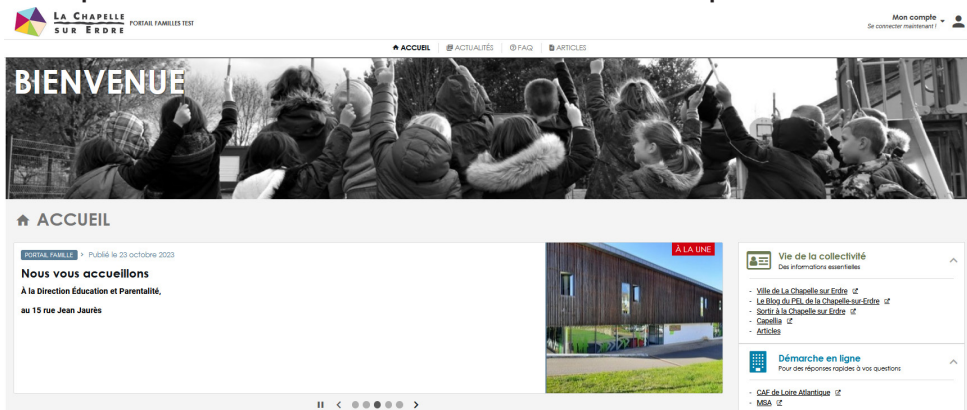
# Cap' Juniors

SPÉCIAL NOUVEAU PORTAIL FAMILLES

Décembre 2024

**BIENTÔT...**

À compter du 30 décembre 2024, le Portail Familles fait peau neuve !



Le système de réservation et d'annulation des inscriptions de vos enfants aux services municipaux (*accueils périscolaires, accueils de loisirs pour les mercredis et vacances, restauration scolaire*) sera simplifié.

Un mail de connexion vous sera bientôt adressé pour activer votre compte et créer un nouvel identifiant.

Toutes les réservations et inscriptions faites sur l'actuel Portail Familles seront automatiquement transférées.

Afin de vous accompagner pour effectuer vos premières réservations et répondre à toutes vos questions, des permanences seront organisées sur chaque accueil périscolaire.

Lundi 13 janvier 2025, de 16h30 à 18h30	<b>Accueils périscolaires</b> <b>La Blanchetière + La Lande de Mazaire</b>
Mardi 14 janvier 2025, de 16h45 à 17h45	<b>Accueils périscolaires</b> <b>Beausoleil + Robert Doisneau</b>
Jeudi 16 janvier 2025, de 16h45 à 18h30	<b>Accueils périscolaires</b> <b>Beausoleil + Robert Doisneau</b>
Vendredi 17 janvier 2025, de 16h30 à 18h30	<b>Accueils périscolaires</b> <b>La Blanchetière + La Lande de Mazaire</b>

Suite à la modification du Règlement Intérieur, les règles de réservation aux activités évoluent. Retrouvez-les ci-après.

## Accueil de loisirs (*mercredi et vacances*)

### Délais pour les réservations et les annulations :

- mercredi (repas ET après midi) : le mercredi précédent au plus tard
- petites vacances : 5 semaines avant, pendant 2 semaines
- grandes vacances : 7 semaines avant, pendant 3 semaines

PRÉSENCES SUPPLÉMENTAIRES	
Situation	Justificatif attendu au plus tard dans un délai de 8 jours à compter de la prise en compte de la demande
Raisons professionnelles : - retour à l'emploi, - modification de planning contrainte ( <i>hors télétravail et RTT</i> ), - déplacement professionnel non prévu	Justificatif de l'employeur daté et signé
Décès d'un membre de la famille	Avis de décès
Maladie du parent responsable ( <i>incapacité à s'occuper de son enfant</i> )	Justificatif médical
Nouvel arrivant sur la commune	

ABSENCES	
Situation	Justificatif attendu au plus tard dans un délai de 8 jours à compter de la prise en compte de la demande
Enfant malade	Justificatif médical ( <i>permettant la non-facturation de l'absence de l'enfant malade uniquement</i> )
Raisons professionnelles : - perte d'emploi - modification de planning contrainte ( <i>hors télétravail, récupération horaire et RTT</i> )	Justificatif de l'employeur daté et signé
Décès d'un membre de la famille	Avis de décès
Maladie du parent responsable ( <i>incapacité à déposer son enfant à l'accueil de loisirs</i> )	Justificatif médical
Rendez-vous médical imprévu pour l'enfant inscrit	Justificatif médical ( <i>permettant la non-facturation de l'absence de l'enfant inscrit uniquement</i> )

## Les accueils de loisirs accueillent les enfants scolarisés âgés de 3 à 11 ans :

> **Le mercredi**, à **La Blanchetière** pour les enfants scolarisés à La Blanchetière, la Lande de Mazaire, Saint-Michel et hors commune, à **Doisneau** pour les enfants scolarisés à Doisneau et Beausoleil.

> **Pendant les vacances** : à **la Blanchetière** ou à **Doisneau** ; le choix étant laissé aux parents.

## Accueil périscolaire et restauration scolaire

Les réservations et annulations doivent être effectuées au plus tard la veille à 18h, sauf pour les activités du lundi, qui doivent être réalisées le vendredi précédent avant 18h.

ABSENCES	
Situation	Justificatif attendu au plus tard dans un délai de 8 jours à compter de la prise en compte de la demande
Enfant absent ( <i>sur une ou plusieurs journées</i> )	Justification de l'absence par le directeur de l'accueil périscolaire si la famille a contacté la direction de l'école pour la première journée d'absence
Enfant malade en cours de journée	Justification par les services municipaux de l'absence aux activités auxquelles l'enfant aurait dû participer sur la journée
Service fermé ( <i>exemple : grève</i> )	Suppression par les services de la potentielle réservation effectuée par la famille pour l'activité non ouverte



## Où et comment réserver ?

Sur Internet, connectez-vous au Portail Familles.

Dans la rubrique "Planning", cliquez sur "Effectuer de nouvelles réservations".

Cliquez ensuite sur "Modifier" en haut à droite, puis cochez ou décochez en fonction de vos besoins.

Pour une première réservation, n'oubliez pas de procéder à l'inscription à l'activité, dans l'encart "Inscription", afin d'avoir accès au planning.

Si vous ne disposez pas d'identifiant de connexion, rendez-vous à la Direction Éducation et Parentalité pour compléter un dossier administratif.

# LE PLANNING DES RÉSERVATIONS



**+ Direction Éducation et Parentalité**

15 rue Jean Jaurès

02 51 81 87 23 // 02 51 81 86 98

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h45 à 17h30

Fermé le jeudi après-midi



**LA CHAPELLE  
SUR ERDRE**